

X

Pendant ce temps, au Ruanda, malgré des heurts occasionnels et des tensions d'esprit locales, se poursuit l'oeuvre de pacification entreprise par les autorités civiles et militaires.

27/11
Arrivé de Léopoldville par l'avion de commandement du Gouverneur Général, le vendredi 27 novembre à 16 h., 37, M. Auguste De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, est accueilli à l'aérodrome par M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, Gouverneur du Ruanda-Urundi, ainsi que par les autorités civiles, judiciaires, militaires et ecclésiastiques et par de nombreuses personnalités du Territoire. Les honneurs militaires lui sont rendus.

28/11
Le lendemain, 28 novembre, à 9 h., le Ministre, suivi de M. le Gouverneur Maurice Willaert, Chef de Cabinet, de MM. Van der Stichelen, attaché de Cabinet et Wattar, chargé de

.../...

mission auprès du Cabinet; et du Major Vandooren, Officier d'ordonnance; gagne Kigali (Ruanda) en avion, accompagné de M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, et de M. Paul Lannoy, Chef du Service des Affaires indigènes à Usumbura.

La matinée du Ministre est consacrée à une importante réunion qu'il tient avec les autorités civiles et militaires du Ruanda. Dans l'après-midi, M. De Schryver reçoit en audience de très nombreuses personnalités représentant les diverses tendances politiques qui peuvent lui faire part de leurs vues sur l'évolution politique du Pays. Le Ministre poursuit ses mêmes contacts dans le début de la matinée dominicale, avant de partir avec sa suite vers Bukavu, à 9 h.,30. Il est de retour à Usumbura le même jour, 29 novembre à 16 h.,10. Il reçoit lui-même le Mwami Kigeri V du Ruanda descendu de Nyanza pour le rencontrer ainsi que Mgr Grauls, Archevêque de Kitega (Urundi), ainsi que diverses personnalités tandis que M. Van der Stichelen, son attaché de Cabinet donne audience à diverses délégations syndicales.

Le lundi 30 décembre, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi accorde encore diverses audiences notamment à la presse locale et à l'Afac. Il quitte Usumbura à 10 h.,17 pour regagner Léopoldville.

Avant son départ, il adresse aux habitants du Ruanda-Urundi, le message suivant :

"Au moment de quitter le Ruanda-Urundi, je tiens à marquer ma satisfaction pour la manière dont y a été accueillie la Déclaration gouvernementale.

"Je souhaite de tout coeur qu'elle aidera le Burundi et le Rwanda à franchir avec succès le pas très important que la Belgique leur propose pour atteindre leur équilibre interne, politique et social.

"Mes pensées particulières vont vers le Ruanda et ceux qui y furent éprouvés par les événements récents".

Entretiens, la Force Publique poursuit dans le Ruanda ses activités de patrouilles afin de maintenir le calme parmi les populations et d'assurer le libre trafic sur les voies de communication.

Durant les journées du 27 et du 28, les esprits restent surexcités dans de nombreuses régions où règne un malaise certain, notamment au Bwishaza, en territoire de Kibuye et au Migongo, en territoire de Kibungu.

La même tension persiste également en territoire de Ruhengeri entre les populations hutu et les pasteurs tutsi, surtout à Bagogwe, sans toutefois que surgissent d'incidents. Sauf au Migongo (Kibungu), où, pendant la journée du 27 sont signalés des actes d'intimidation du parti Unar à l'égard de la population locale.

Le même jour encore, des actes de malveillance sont commis au Mayaga, en territoire de Nyanza, où règne une certaine hostilité

Cependant, au Ndorwa, en territoire de Biumba, après l'opération de pacification récemment effectuée, le travail semble reprendre un peu partout parmi la main d'oeuvre autochtone, sauf dans la région de Rushashi où malgré l'arrestation de sept meneurs, la mauvaise volonté persiste.

En territoire de Kibuye, au Bwishaza, la population d'une circonscription indigène s'est rassemblée en armés pour s'opposer à la réinstallation d'un sous-chef tutsi.

Le 28 novembre, le Colonel B.E. M. Logiest, Résident militaire du Ruanda, adresse de Nyanza aux Banyarwanda, sa deuxième "communication". Il y dit notamment :

"Vous aurez lu dans le communiqué n° 1, que parmi les présumés coupables se trouvent beaucoup de chefs et sous-chefs. C'est une chose presque incroyablement que des gens qui sont là pour aider à maintenir l'ordre aient été parmi ceux qui ont causé les désordres graves de ces dernières semaines! et pourtant cela

s'est passé ainsi. Des chefs et des sous-chefs ont participé à des assassinats, d'autres ont créé des bandes armées pour attaquer des gens de collines voisines et détruire leurs biens...

"À la suite de tout cela, vous comprenez que beaucoup d'autorités coutumières ne peuvent plus exercer leurs fonctions: - tout d'abord celles qui ont été arrêtées et qui seront jugées par les tribunaux dans les prochaines semaines;

- ensuite celles qui ont commis des fautes graves ou des crimes et qui sont parvenues à s'enfuir en Uganda ou ailleurs, avant que la justice ne les arrête;

- également celles qui ont trompé les populations de leur circonscription et que les habitants ne pourront plus accepter comme chef et sous-chefs, parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent plus avoir confiance en elles;

- enfin il y a encore les chefs et sous-chefs qui ont démissionné parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils ne pourraient plus avoir l'autorité suffisante pour diriger une chefferie ou une sous-chefferie et qui ont préféré se retirer d'eux-mêmes.

"Il est bien évident que la plupart des chefs et sous-chefs n'ont pas participé à des méfaits. Vous tous, vous en connaissez qui sont restés à leur poste, qui n'ont pas commis de faute et qui ont toujours la confiance des habitants. Ceux-là sont toujours actuellement à leur place et je suis heureux de leur dire qu'ils ont fait leur devoir.

"Pour tous les autres, ceux qui ne pouvaient reprendre leurs fonctions pour les raisons que j'ai énumérées plus haut, il fallait leur trouver tout de suite des remplaçants, car tant de commandements ne pouvaient rester vacants après ces troubles qui firent déjà assez de mal au pays.

"C'est pourquoi on a désigné des chefs et sous-chefs intérimaires.

"Qu'est-ce que cela veut dire ?

"Cela signifie que ces chefs et sous-chefs sont désignés pour exercer provisoirement leurs fonctions.

"Dans les premiers mois de 1960, auront lieu les élections annoncées par le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi dans sa déclaration du 10 novembre. A ce moment, vos conseils eux mêmes proposeront les sous-chefs. Donc à ce moment-là tous les sous-chefs actuels nouveaux et anciens, seront maintenus en fonction si la population le désire. Sinon ils seront remplacés par ceux qui auront été choisis.

"Mais, dès maintenant, il a été tenu compte du désir des habitants pour ces nominations provisoires. Partout où ce fut possible, le nouveau sous-chef, remplaçant celui qui avait fui ou avait été arrêté, a été proposé à la population; ou bien encore celle-ci elle-même a demandé qu'un tel soit nommé. C'est ainsi que dans le Ruanda il y a maintenant treize chefs et de nombreux sous-chefs bahutu. Il y a aussi des juges hutu qui ont été nommés. Dans certaines chefferies, il y a un chef et une majorité de sous-chefs bahutu. Mais, je le répète, c'est en tenant compte de l'avis des habitants qu'on a, chaque fois que c'était possible, désigné ces autorités.

"Dès maintenant mettez-vous au travail dans la paix, sous la conduite de ces autorités que vous avez choisies.

"Et n'oubliez pas que, dans quelques mois, vous élirez le nouveau conseil de votre sous-chefferie. Ce conseil doit être bien choisi car il aura plus de pouvoirs qu'auparavant et c'est un de vos élus qui deviendra le chef de votre commune (ou sous-chefferie); et à ce moment, ce ne sera plus un sous-chef provisoire que vous choisirez, mais un sous-chef qui restera en fonction pendant plusieurs années jusqu'aux élections suivantes".

- - -

Voici d'ailleurs une première liste des chefs du Ruanda, comprenant ceux qui restent en fonction ainsi que les intérimaires et signalant les chefs qui sont soit démissionnaires, soit en résidence surveillée, en état d'arrestation, en fuite ou mutation.

.../...

| Territoire: | Chef restant en place: | Chefferie: | Nouveau chef: | race: | Ancien chef: |
|-------------|---------------------------------|------------|-----------------|-------|--------------|
| Gitarama | Kanimba | Nduga | | | |
| | | Marangara | Niyonzima | hutu | Haguma |
| | | Ndiza | Mulindahabi | hutu | Gashagaza |
| Astrida | Bwankoko Mbanda Zimulinda | Rukoma | Ndahayo | hutu | Mfizi |
| | | Buyenzi | | | |
| | | Nyaruguru | | | |
| | | Eufundu | | | |
| | | Mvejuru | Minani | hutu | Rusagara |
| | | Busanza | J.B.Habyarimana | hutu | |
| | | Bashumba | Nyangezi | tutsi | |
| | | Euhanga | Ruchahana | tutsi | Gashugi |

La chefferie Bashumba était sans titulaire depuis un certain temps, ainsi que celle du Busanza.

| | | | | | |
|--------|-------------------------------------|--------------|------------|-------|-------------|
| Kigali | Munyanzeza Ndahiro Ruhorahoza | Buganza-Nord | | | |
| | | Buganza-Sud | | | |
| | | Bugesera | | | |
| | | Bwanacyambwe | Bwanakweri | Tutsi | Mungarulire |
| | | Bumbogo | Kalinijabo | hutu | Kayumba |
| | | Buliza | A.Karekezi | tutsi | Kaberuka |

Il est à noter ici que le chef Kayumba occupe actuellement des fonctions administratives au territoire en attendant une désignation définitive. D'autre part, le chef Kaberuka a été muté pour la chefferie Mayaga du territoire de Nyanza. Le chef Bwanakweri, lui, a quitté la chefferie Rusenyi en territoire de Kibuye parce que désigné en remplacement du chef Mungarulire, muté disciplinairement et actuellement en fuite.

| | | | | | |
|---------|-------------------------------|--------------|-----------|---------|------------------------|
| Kisenyi | non encore désigné Mbaraga | Bugoyi | | | Kayihura (en fuite) |
| | | Kanage | | | |
| Nyanza | Ruhara Nshogozabahizi | Bushiru | Rukemsha | hutu | Cyangabwoba |
| | | Kingogo | Nakueba | hutu | Rwamuningi |
| | | Busanza | | | |
| | | Kabagali | | | |
| | | Bunyambiriri | Shamukiga | hutu | Birasa |
| | Mayaga | Kaberuka | tutsi | Kimonyo | |

Le dernier chef nommé, Kaberuka, est celui qui est muté depuis la chefferie Buliza du territoire de Kigali.

Shangugu aucun changement à signaler, mais la chefferie Cyasha, où le poste de chef était vacant depuis quelque temps, se voit affecter Ntoranyi, tutsi.

| | | | | | |
|--|-------------|---------|----------|-------|--|
| | | Cyasha | Ntoranyi | tutsi | |
| | Bideri | Impara | | | |
| | Rwiyamilira | Bukunzi | | | |
| | Biniga | Biru | | | |

Kibuye aucun changement non plus sauf la désignation du chef Karamaga dans le Rusenyi, en remplacement de Bwanakweri parti en territoire de Kigali.

| | | | | | |
|--------|---------------------------|------------------|----------------|-------|-------------------------------|
| Biumba | Scruvumba Muterahajuru | Bwishaza | | | |
| | | Budaha-Nyantango | | | |
| | | Rusenyi | Karamaga | tutsi | Bwanakweri |
| Biumba | Rwigemera Karyabwite | Rukiga | | | |
| | | Buberuka | | | |
| | | Ndorwa | sans titulaire | | Rwangombwa étant en fuite. |
| | Lyumugabe | Mutara | | | |
| | Nyamucenshera | Buyaga | | | |

.../...

Kibungu situation actuelle non parvenue.

| | | | | | |
|-----------|---------------|----------|-------------|------|------------|
| Ruhengeri | tous nouveaux | Mulera | Rusingiza.. | hutu | Kamari |
| | | | ndekwe | | |
| | | Bukonya- | Bicamumpa- | hutu | Rwabukanba |
| | | Bugarura | ka B. | | |
| | | Buberuka | J.Habyari- | hutu | Bisamaza |
| | | | mana | | |
| | | Buhoma- | P.Ntamusho- | hutu | Rwabulindi |
| | | Rwankeri | bora | | |

Au Ruanda, où aucun hutu n'avait été nommé chef de chefferie, voici donc désignés, suivant, dans la plupart des cas, le voeu directement exprimé par les populations intéressées, treize hutu qui rempliront intérimairement les fonctions de chef en attendant l'application des réformes annoncées par la déclaration gouvernementale.

Ces désignations de chefs et sous-chefs provisoires et les réinstallations d'autorités existantes ne peuvent matériellement parfois rencontrer les voeux unanimes de la population, si bien que des mouvements d'opposition se dessinent en certains endroits, notamment au Bwishaza en territoire de Kibuye où, les 27 et 28 novembre, la population se rassemble en armes et manifeste son intention de ne pas admettre un sous-chef tutsi réinstallé en ses fonctions antérieures.

D'ailleurs, les esprits restent surexcités en de nombreuses régions, principalement au Migongo en territoire de Kibungu.

Le 29 novembre, il est procédé à un remaniement du dispositif militaire en vue de pouvoir disposer de réserves de forces à même de se porter rapidement dans toutes les régions où leur intervention s'avérerait nécessaire.

Le 30 novembre, c'est en territoire de Gitarama, au Rukoma, que certains groupes de la population semblent s'opposer à la réinstallation, de nouvelles autorités indigènes.

Le 1er décembre, se poursuit activement au centre d'accueil de Nyamata en chefferie Bugesera (territoire de Kigali), l'installation des premiers réfugiés et sinistrés arrivés de Ruhengeri le 24 novembre.

D'autres réfugiés, venant de la mission de Nemba (territoire de Ruhengeri) et qui en avaient manifesté le désir, ont été accueillis le même jour dans ce centre. Par contre, les familles réfugiées à la mission de Janja en territoire de Ruhengeri également, n'ont pas encore demandé à être dirigées vers d'autres régions.

Ce même jour encore, M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, Gouverneur du Ruanda-Urundi et le Mwami Kigeri V du Ruanda se sont rendus à Nyamata pour y visiter le centre d'accueil et prendre contact avec les réfugiés.

Pendant ce temps, l'attention des autorités civiles et militaires est à nouveau attirée sur le territoire de Kibungu où sont commis de nouveaux actes d'intimidation. On signale notamment une tentative de meurtre à caractère politique sur la personne d'un vieux serviteur de l'autorité territoriale, une tentative de boycott du magasin d'un commerçant hutu, une cabale montée par quelques autorités coutumières contre un sous-chef connu pour son loyalisme, et des tentatives menées parmi le cadre des commis et du personnel médical en vue de provoquer des actes d'insubordination parmi les membres des forces de l'ordre.

Pendant ce temps, et pendant toute la journée du 2 décembre celles-ci poursuivent leurs activités de patrouille et de contrôle dans toute la Résidence du Ruanda.

Une certaine tension est encore signalée dans le Mayaga, en territoire de Nyanza.

.../...

Les enquêtes judiciaires, concernant les faits signalés la veille en territoire de Kibungu, se poursuivent activement.

Entretemps, en date du 30 novembre 1959, par sa décision n° 26, le Résident militaire lève pour toute la Résidence du Ruanda les mesures de couvre-feu et de limitation de la circulation; cependant, les rassemblements de plus de cinq personnes restent interdits sauf dans des cas spéciaux.

- - -

Ainsi, alors que semble close la première phase des événements, phase qui vit le déchainement des passions dans le meurtre et l'incendie, et tandis que commence la seconde phase de réadaptation des autorités anciennes disséminées ou nouvelles installées, de réadaptation aussi de populations réfugiées, reclassées selon leur vœu et les possibilités, la tension des esprits demeure sensible en de nombreux endroits.

Il s'avère donc que la présence de la Force Publique et de la Gendarmerie est actuellement encore indispensable au maintien de la sécurité et de la paix au Ruanda.

x x

x

Le Conseil de guerre, institué en principe de l'application des mesures de l'état d'exception déclaré dans toute la Résidence par l'Ordonnance n° 081/228 signée le 11 novembre à Kigali, par M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, Gouverneur du Ruanda-Urundi, s'est installé au Ruanda, sous la présidence du Lieutenant-Colonel Emile Lamy, magistrat de carrière tout autant que les deux juges suppléants MM. Guffens et de Coster; les deux autres juges suppléants de ce Conseil de guerre sont les officiers de Gendarmerie MM. Michel et Frans.

Les Chambres du Conseil fonctionneront simultanément, partout où leur présence sera nécessaire, et au fur et à mesure des inscriptions au rôle.

Dans l'état actuel, les enquêtes concernant des événements récents sont en cours et peu d'entre elles sont déjà fixées.

x x

x

M. Auguste De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, venant d'Elisabethville par avion, est arrivé hier à Usumbura, à 11 h., 30, avec sa suite. Il fut accueilli à l'aérodrome par M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, Gouverneur du Ruanda-Urundi, par M. Emile Ducarme, Secrétaire Provincial, et par M. Paul Lannoy, chef du Service des Affaires indigènes. Pendant l'escale technique qui a duré une heure et avant de repartir vers Bruxelles, le Ministre et sa suite ont été reçus à la Résidence du Gouverneur.

x x

x

L'Université d'Elisabethville comptait pour l'année 1958-1959, 171 étudiants, dont 138 belges, 14 congolais, 10 ressortissants du Ruanda-Urundi et 9 étrangers. Il y avait 156 étudiants de régime français et 15 étudiants de régime flamand; 37 jeunes filles suivaient les cours, mais aucune congolaise ne figurait parmi elles.

Les 10 étudiants du Ruanda-Urundi se partagent entre le droit (1), l'agronomie (4), les sciences administratives et sociales (1), les sciences commerciales (3) et les sciences de l'éducation (1).

De son côté, Lovanium comptait 236 étudiants, dont 104 belges, 89 congolais, 38 ressortissants du Ruanda-Urundi et 5 étrangers; 26 jeunes filles suivaient les cours, dont aucune congolaise.

Les étudiants du Ruanda-Urundi se répartissent comme suit: théologie (8), droit (2), sciences chimiques (3), sciences géologiques et minéralogiques (2), sciences biologiques (2), médecine (4), sciences appliquées (2), agronomie (3), sciences politiques et sociales (8), sciences administratives (1), sciences commerciales (2), sciences pédagogiques (1). 18 étudiants noirs sont inscrits dans plusieurs facultés en même temps.

x x

x

.../...

Rudipresse n° 146 du 5 décembre 1959.

MM. Van Crombrugge, chef du bureau de la Comptabilité d'Afrique à Bruxelles, et Janssens, sous-directeur du Service de la Statistique du Gouvernement général, en mission à Usumbura, ont tenu, le jeudi 3 décembre, dans la salle des adjudications à Usumbura, une brève conférence d'information au sujet de la comptabilité nationale.

M. Van Crombrugge traite, dans un large esprit de vulgarisation, des possibilités que la comptabilité nationale ouvre pour les responsables de la politique générale, du point de vue de la prévision et du point de vue de la gestion.

M. Janssens a plus spécialement exposé le mécanisme des tableaux input-output et illustra sa conférence par un exemple pratique.

Une courte discussion a suivi ces exposés auxquels assistaient de nombreux chefs de service et quelques personnalités du monde des affaires et de la banque.

Les résultats "provisaires" de la comptabilité nationale du Ruanda-Urundi pour l'année 1957 peuvent être consultés au Service des Affaires économiques du Ruanda-Urundi.

x x

x

Le Service des télécommunications du Gouvernement général communique :

"A l'occasion des fêtes de Noël et de Nouvel An, des télégrammes de souhaits seront admis, pendant la période du 14 décembre au 6 janvier avec la Belgique, et les bateaux de la C.M.B. Le texte de ces télégrammes qui ne peut contenir que des vœux ou souhaits peut être rédigé au gré de l'expéditeur (préfixe XLT) ou choisi parmi 24 texte-types français, néerlandais, allemand ou anglais (préfixe GTG).-

"La taxe de ces télégrammes est fixée comme il suit :
XLT : - 8,- francs par mot, avec minimum de 10 mots;
(à partir du 1er janvier 1960, cette taxe est portée à 9,-francs par mot).

GTG : - taxe uniforme de 60,-francs.

"Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus chez les Percepteurs des Postes et Télécommunications."

- - -

'Het Dienst der televerbindingen van Gouvernement generaal deelt mede :

"Ter gelegenheid van de Kerstmis - en Nieuwjaarsfeesten kunnen van 14 december tot en met 6 januari, wenstelegrammen verzonden worden naar België en de schepen der C.M.B. De tekst van deze telegrammen, die enkel uit wensen mag bestaan, mag door de afzender zelf worden opgesteld (aanwijzing XLT) of gekozen uit 24 type-teksten in het Frans, Nederlands, Duits of Engels (aanwijzing GTG).

"De taks is voor deze telegrammen als volgt vastgesteld :
SLT : - 8,-fr per woord, met een minimum van 10 woorden;
(van 1 januari 1960 of word deze taks op 9 fr per woord gebracht).

GTG : - eenheidstaxe van 60,-fr.

"Voor madere inlichtingen wende men zich tot de Ontvangers van Posterijen en Televerbindingen".

x x

x

Une demande de prix a été lancée pour la fourniture à proximité du nouvel abattoir et du drainage de l'Office des cités africaines O.C.A., près de l'Ecole professionnelle, de 1.400 tuyaux en béton d'un diamètre intérieur de 20 centimètres, longs d' 1 mètre, et conformes aux spécifications de l'article 45 du Cahier général des charges et de la présente demande de prix

x x

x

.../...

Le Service des Affaires économiques du Ruanda-Urundi communique :

"Il sera procédé incessamment à l'engagement de six agents sous-statut, pour le Bureau des Statistiques.

"Les candidats porteurs d'un diplôme de 4 années d'études post-primaires ou de 3 années d'études moyennes de régime métropolitain, sont priés de se présenter au Bureau des Statistiques à Usumbura, avant le 15 décembre 1959".

x x

x

Le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (C.R.I.S.P.), constitué fin 1958 par des personnalités appartenant à des disciplines scientifiques et à des familles politiques diverses vient de créer un centre-associé à Léopoldville.

Dirigé par M. Benoît Verhaegen, alimenté par un réseau de collaborateurs européens et africains, ce Centre de Léopoldville suivra, objectivement et scientifiquement l'évolution et la structuration socio-politiques du Congo. Il éditera, pour l'information personnelle de ses correspondants-abonnés, un "Courrier Africain" du C.R.I.S.P., paraissant tous les quinze jours et présentant, alternativement les éléments essentiels d'une étude approfondie et des notes d'actualité; Parmi les études annoncées : les forces centrifuges au Congo ; les partis politiques; le syndicalisme; les phénomènes messianiques; le colonial européen; les structures industrielles et financières, ... Le C.R.I.S.P. a publié en 1959 plusieurs travaux sur le Congo et prépare en outre l'édition de tous les documents belges et africains (dont de nombreux inédits) susceptibles d'éclairer l'évolution congolaise depuis la déclaration belge du 13 janvier 1959.

Le C.R.I.S.P. est membre-associé de l'Association Internationale de Science Politique.

Adresses : 16, rue aux Laines, Bruxelles et B.P. 134 de Benoît Verhaegen à Léopoldville XI.

x x

x

Une délégation de la Fédération Générale du Travail de Belgique (F.G.T.B.) a été reçue au Cabinet du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, le 29 novembre à Usumbura.

L'entretien a porté sur les questions suivantes :

- application de la déclaration gouvernementale au Ruanda-Urundi;
- instauration d'une conférence nationale du travail; - consultation préalable des organisations syndicales du Ruanda-Urundi avant tout changement statutaire; compétence du conseil de consultation syndicale du Ruanda-Urundi; - garanties d'interpénétration et de pension; - situation du personnel métropolitain en service au Ruanda-Urundi; - promotions du personnel; - impôts sur logement en nature et soins médicaux; - situation des infirmiers et gardes sanitaires; - situation de l'enseignement au Ruanda-Urundi et des moniteurs de l'enseignement.

x x

x

Sur proposition de la Congrégation de la Propagation de la Foi et de la Commission cardinalice, S.S. le Pape a institué la hiérarchie épiscopale du Congo Belge, du Ruanda et de l'Urundi. Par cette décision, tous les Vicariats apostoliques sont transformés en évêchés.

Six Archevêchés sont créés au Congo, un dans le Ruanda et un dans l'Urundi. Ils ont leur siège à Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Luluabourg, Elisabethville, Bukavu, Kabgayi et Kitega.

Voici comment sera constituée la hiérarchie au Ruanda-Urundi :

- province ecclésiastique de Kabgayi : archidiocèse de Kabgayi :
Mgr André Perraudin; diocèse de Nyundo : Mgr Aloïs Bigirumwami.
- province ecclésiastique de Kitega : archidiocèse de Kitega :
Mgr Antoine Grauls; diocèse de Ngozi: Mgr Joseph Martin;
et diocèse d'Usumbura: Mgr Michel Ntuyahaga.

x x

x

.../...

En suite à la demande de prix relative à la fourniture de 250 tuyaux en béton armé de 60 cms de diamètre, commande a été passée à la firme Trabeka pour la somme globale et forfaitaire de 128.750 frs.

x x

L'Administrateur de Territoire d'Astrida, M. Hubert Bovy communique :

"On sait que les meurtres et pillages perpétrés en Territoire d'Astrida durant les émeutes des 8, 9 et 10 novembre, furent déclenchés par quelques meneurs dont divers chefs et sous-chefs qui galvanisèrent leurs administrés en déclarant que c'était l'ordre du Mwami, ou bien que le Mwami avait été assassiné, ou bien que le Mwami était prisonnier.

"Les forces de l'ordre purent arrêter les émeutiers en démentant ces faux bruits.

"Une première conséquence fut la colère des pillards qui se retournèrent contre les instigateurs en les accusant de les avoir trompés. Certains exigèrent même l'arrestation de leurs sous-chefs qui les avaient honteusement induits en erreur.

"Une seconde conséquence s'est révélée depuis quelques jours : des centaines de pillards après avoir pris indirectement contact avec l'Administrateur, ont sollicité que soit acceptée la restitution des biens volés.

"C'est ainsi que depuis plusieurs jours, des camions durent aller chercher quantité d'objets restitués et purent les remettre à leurs propriétaires: vélos (10), tables, portes, chaises, petit bétail, etc...

"On put également admirer la discipline et l'honnêteté avec laquelle les propriétaires lésés identifiaient leurs biens, pas une seule contestation n'ayant surgit jusqu'ici."

x x

x

La Direction de l'Institut d'études sociales à Elisabethville communique :

"La Direction de l'Institut d'Etudes Sociales d'Elisabethville informe les personnes qui souhaitent s'inscrire pour la prochaine année académique, qu'ils peuvent se procurer, dès à présent, au Secrétariat de l'Institut, 2127, Avenue du Kasai, une documentation détaillée relative aux matières sur lesquelles porteront les examens présélectifs et d'admission.

"Il est rappelé que toute personne en possession d'un diplôme d'études moyennes inférieures ou ayant terminé la troisième ou deuxième année des humanités, peut être admise à l'examen présélectif.

"Celui-ci sera organisé vers la mi-juillet 1960 dans les divers Chefs-lieux du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

"Les candidats ayant réussi avec succès l'épreuve présélective seront convoqués à Elisabethville vers la mi-septembre pour y passer un examen d'admission à l'Institut d'Etudes Sociales.

"C'est par souci de donner aux candidats de la prochaine année académique l'occasion de se préparer sérieusement à ces diverses épreuves, que l'Institut d'Etudes Sociales a demandé à ses professeurs de rédiger une documentation détaillée concernant les matières sur lesquelles porteront ces divers examens. Pour l'obtenir, prière d'écrire au Secrétariat de l'Institut d'Etudes Sociales, B.P. 2.669, à Elisabethville".

x x

x

Un grave accident de roulage s'est produit samedi dernier, 28 novembre à Astrida. Un bus scolaire et un camion chargé de briques sont entrés en collision violente. Les deux chauffeurs et deux soldats d'un peloton de gendarmerie, qui avaient pris place sur le camion, furent tués. Plusieurs autres personnes furent légèrement blessées, dont quatre enfants.

x x

x

.../...

Une délégation de l'Union des cadres et agents métropolitains (Ucam), affiliée à la Confédération des syndicats chrétiens, a été reçue le 29 novembre à Usumbura, par M. Van der Stichelen, attaché de Cabinet du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

La délégation était composée de MM. Desmet, Van Molle, Boni et Fafchamp.

La situation des fonctionnaires métropolitains du Ruanda-Urundi y fut discutée.

D'autre part, une délégation de la Fédération des syndicats chrétiens du Ruanda-Urundi (FSCRU), comprenant MM. Baredetse, Ryonori, Ndinzurwaha et plusieurs conseillers, a été reçue le même jour par le même attaché de Cabinet.

L'entretien a porté en ordre principal sur les institutions économiques et sociales du Ruanda-Urundi.

x x

Dans le cadre du championnat de football de la Fédération de l'est (F.F.E.), un seul match s'est disputé dimanche dernier, celui que remporta l'équipe d'Usumbura F.C. contre le Sporting, par 4 buts à 1; en effet, le match prévu à Bukavu entre les équipes de Kivu F.C. et Bukavu F.C. ne fut pas joué.

Au 29 novembre 1959, le classement s'établit comme suit :

| | | | | | | | |
|---------------------|---|---|---|---|----|----|---|
| 1. Sporting | 5 | 3 | I | I | 20 | 10 | 7 |
| 2. Colons F.C. | 4 | 2 | I | I | 14 | 9 | 5 |
| 3. Usumbura RFC | 5 | 2 | 2 | I | 10 | 12 | 5 |
| 4. Victory | 3 | 2 | 1 | O | 4 | 2 | 4 |
| 5. Entente sportive | 4 | I | I | 2 | 9 | 13 | 4 |
| 6. Bukavu FC | 4 | I | I | 2 | 9 | 13 | 4 |
| 7. Kivu FC | 3 | I | 2 | O | 3 | 6 | 2 |
| 8. RACING CU | 4 | O | 3 | I | 6 | 19 | I |

x x

Le Bureau de placement d'Usumbura communique qu'une place de correcteur de journal est disponible à Stanleyville.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser au bureau de l'Inspection du travail, boulevard Charles Voisin - Téléphone n° 2843, à Usumbura.

x x

Une délégation de l'Afac a été reçue, le lundi 30 novembre par le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à Usumbura.

Dans une lettre ouverte, remise au Ministre, la délégation lui a exposé l'état d'esprit du personnel; elle a déploré que, depuis 11 mois, rien ne soit venu concrétiser les promesses de garanties faites solennellement devant les Chambres par le Gouvernement.

Le Ministre a promis la publication d'un communiqué de son Cabinet, dès que, arrivé à Elisabethville, il aurait pu obtenir de Bruxelles, les informations les plus récentes sur ces sujets. Le soir même, un communiqué fut en effet radiodiffusé.

x x

L'association européenne des bureaux d'études qui en octobre dernier avait délégué sa première mission d'étude au Ruanda-Urundi, conformément à la convention signée avec cette association, le 28 septembre 1959, par M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy. Gouverneur du Ruanda-Urundi, a déposé son rapport constitué par une brochure intitulée "Proposition d'étude globale pour le développement du Ruanda-Urundi."

Un exemplaire de ce rapport a été remis à M. le Vice-Gouverneur Général.

Rappelons que cette mission était composée du baron Evince Coppée, représentant la "Société d'études et de construction Evince Coppée" à Bruxelles; du baron de Woot, chargé de cours à l'Université de Louvain; de M. Guernier, représentant de la firme française "Sogep" à Paris et de M. Craveri, représentant de la Société italienne "Stalconsult".

.../...

Rappelons aussi que les membres de cette mission tinrent à Usumbura, le 22 octobre, à l'issue de leur périple dans le Territoire, une conférence d'information réunissant de nombreux représentants du Conseil Général et diverses personnalités civiles et privées.

x x

Les premiers kilowatts, fournis par la centrale hydroélectrique de la Ntaruka, ont été transmis le 2 décembre 1959, aux installations minières de la Géoruanda à Rwinkwavu.

Le Ruanda se voit ainsi doté d'une nouvelle et très importante source de possibilités industrielles autant que de progrès et de confort.

La Société des Forces Hydro-électriques de l'Est "Forces" avait étudié depuis 1947, les possibilités d'aménagement des cours d'eaux du Ruanda-Urundi, notamment la petite rivière, longue de 600 mètres, appelée Ntaruka, qui relie dans le Ruanda les lacs Bulera et Luhondo, entre lesquels existe une différence de niveau de 100 mètres.

C'est en 1955, à la demande du Gouvernement du Ruanda-Urundi et sous l'impulsion de M. le Vice-Gouverneur Général Jean-Paul Harroy, Gouverneur du Ruanda-Urundi, que la décision fut prise, par la société "Forces", de pousser plus avant toute l'étude de l'équipement de la Ntaruka.

Pour utiliser et transformer en énergie électrique l'énergie brute de la chute d'eau, il était nécessaire de construire un barrage, une prise d'eau, une galerie, une cheminée d'équilibre, une conduite forcée et la centrale.

En amont du barrage déversoir, barrage régulateur du niveau du lac Bulera, se trouve la prise d'eau, constituant la tête de la galerie d'amenée et équipée d'une grille d'épuration.

Cette galerie a une longueur de 450 mètres et un diamètre intérieur de 2 m,25; elle est entièrement revêtue de béton.

La cheminée d'équilibre, située en aval de la galerie, est un puits vertical haut de 17 mètres et large intérieurement de 6 mètres. Son rôle est d'étaler et d'amortir les fluctuations de l'eau dans la galerie.

Commence ensuite la conduite forcée en acier, à forte pente, d'un diamètre de 1 m,80 et longue de 210 mètres, divisée en trois branches menant chacune aux turbines.

La centrale elle-même abrite les turbines, les alternateurs, les tableaux de commande et toute une série d'installations nécessaires à l'exploitation.

C'est le premier stade qui vient d'être réalisé dans l'exploitation; c'est-à-dire, la mise en place et en fonction de deux groupes turbo-alternateurs d'une puissance de 3.750 kilowatts chacun.

Il est à noter que la puissance totale possible et prévue de la centrale est de 11.250 kilowatts. Toutefois, deux turbines seulement seront normalement en service, la troisième prévue servant de réserve.

Pour le transport du courant électrique ainsi fourni, devaient être construits un poste de transformation et une ligne à haute tension.

Ce poste est situé auprès de la centrale et est équipé de trois transformateurs élévateurs amenant à 70.000 volts le courant transmis.

Quant à la ligne, elle passe par Kifurwe, Kigali, Musha et Rwinkwavu. A chacun de ces points sont montés des postes de transformation abaisseurs. De ces derniers postes partent les lignes secondaires vers les consommateurs proprement dits.

Commencés le 1er juillet 1958, les travaux devaient être terminés fin 1959.

La Société "Forces" les a réalisés dans les délais.

M. le Vice-Gouverneur Général a télégraphié ses félicitations au Vice-Président de la Société, M. De Smaele, à Bruxelles, ainsi qu'à l'ingénieur qui a dirigé les travaux, M. Betz, et au personnel de réalisation.

x x

x

.../...

Les partis démocrates ruandais ont adressé récemment au Conseil de tutelle de l'ONU et au Parlement belge, le message suivant :

"Suite aux événements tragiques qui ensanglantent actuellement le Ruanda, le Congrès conjoint des comités nationaux des partis démocratiques ruandais appelés: "Mouvement de l'Emancipation Hutu (Parmehutu), Association pour la Promotion de la Masse (Aprosoma) et Rassemblement Démocratique Ruandais (Rader)", dénonce le fascisme subversif du Parti des autorités féodales appelé Union Nationale Ruandaise, (en abrégé UNAR). Celle-ci prétend monopoliser le patriotisme, les fonctions publiques et l'enseignement en faveur des seuls privilégiés du régime oligarchique en vigueur. Elle tente de brimer la liberté de conscience, la liberté d'opinion et tous les autres droits garantis par la Charte des Nations Unies. Malgré ses déclarations hypocrites et ses affirmations gratuites, elle n'a d'autre but que d'étrangler la démocratie naissante en vue de maintenir la suprématie tutsi actuelle et réinstaurer la barbarie pré-européenne au détriment des classes laborieuses.

"Le Congrès déclare l'UNAR seule responsable des troubles et hostilités actuels entre Hutu et Tutsi, pour avoir constamment, en dépit de ses déclarations hypocrites, refusé le règlement pacifique des conflits sociaux et provoqué une légitime défense contre ses actes répétés de rébellion, de diffamation, d'intimidation et de terrorisme, principalement dirigé contre les leaders Hutu et Tutsi progressistes depuis le meeting du treize septembre jusqu'au deux novembre, date de l'explosion de la fureur populaire.

"Le Congrès estime impossible la pacification du pays avant la mise hors la loi de ce parti totalitaire fanatiquement opposé à la réalisation effective des buts essentiels du régime de tutelle, notamment la démocratisation des institutions réclamées par les aspirations librement exprimées des habitants et impliquant l'abolition immédiate de l'hégémonie raciale tutsi.

"Il attire la particulière attention du Conseil de Tutelle sur l'exceptionnelle gravité de l'inquiétude des classes laborieuses, accrue par l'éventualité de l'audition unilatérale des pétitionnaires unaristes représentant les exploités du peuple, celui-ci ne pouvant envoyer ses propres délégués à New-York, par suite du manque de moyens financiers monopolisés par les capitalistes enrôlés dans l'UNAR.

"Le Congrès adresse un appel engoissé à tous les peuples démocrates et tout spécialement aux Etats libres d'Afrique et du Monde ayant, au cours de leur histoire, subi le joug du colonialisme féodal. Il met le Conseil de Tutelle en garde contre les accusations mensongères et les déclarations fallacieuses des félins unaristes. Enfin, il répète aux instances internationales que le peuple ruandais est hostile à une levée prématurée de la tutelle belge avant la réalisation d'une égalité de fait entre Hutu et Tutsi notamment en ce qui concerne la capacité de s'administrer eux-mêmes".

Ce message est signé, pour le PARMEHUTU, par M. Gr. KAYIBANDA; pour l'APROSOMA, par M. A. MUNYANGAJU; et pour le RADER, par M. P. BWANAKWERI.

x x

x

COMMUNIQUE CIVIL ET MILITAIRE

=====

Situation au Ruanda: journée du 3 décembre 1959.

Le nombre de réfugiés accueillis actuellement au centre d'accueil de Nyamata, en chefferie Bugesera du territoire de Kigali, s'élève à 905 personnes. Celles-ci sont logées provisoirement dans des hangars pré-fabriqués. Quatre agents de l'Administration sont sur place et s'occupent en permanence de leur nouvelle installation.

Rudipresse n° 146 du 5 décembre 1959.

15.

Le ravitaillement des réfugiés est assuré par le Gouvernement qui leur distribue à volonté une nourriture comprenant des petits pois, des haricots, des arachides, de l'huile de palme, du poisson et de la viande. En plus, les enfants, les vieillards et les malades reçoivent du lait, des biscuits et des friandises.

Une école de 3 classes a déjà été ouverte à Nyamata et 4 monitrices sociales s'occupent de l'organisation des loisirs à l'intention des enfants.

Indépendamment de l'aide gouvernementale, tous les travaux exécutés par les réfugiés sont rémunérés.

Le Mwami Kigeri V du Ruanda était de passage ce jour à Kigali, et comptait se rendre à Ruhengeri, pour y visiter les réfugiés.

R U D I P R E S S E
B.P. 480 - Tél.2518
USUMBURA.